

Délibération N°	D24-022	Acte publié le	28/03/2024
Conseillers en exercice	36	Présents	25
		Votants	31

L'an 2024, le **JEUDI 21 MARS** à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, **SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA**, Président.

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET.

Présents : Mmes et MM ANGINONIN Daniel, BADUFLE Christophe, BOUQUET-Isabelle, CARLES Michel, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, DEVAUX Vanessa, FASSINOT Christine, GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, HUGOU Isabelle, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, ROUSSET Christian, TASCOTTI Maryline, TERRY Joël, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

Procurations : BOUQUET Isabelle à MICHA-FRACHON Valérie
CHARDON Véronique à COCHARD Bernard
DELAY Monique à ORELLE Pierre-Louis
GASS-VERNAY Julie à QUEMIN André
GENDRIN Valérie à ANGINONIN Daniel
TERRY Joël à CASTAING Patrick

Nomenclature ACTES : 5778

D24-022 / CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT (CMA) – CONVENTION 2024

Le Conseil Communautaire du 10 février 2022 a approuvé la convention cadre de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, pour la période 2022-2024, afin d'accompagner les entreprises artisanales et le développement économique du territoire.

Les membres de la Commission Economie proposent de renouveler la convention annuelle d'objectifs avec la mise en place de 4 actions :

- **Action 1 : Animation d'un atelier expert renforcé sur le thème du numérique et des réseaux sociaux**
 - o Coût pour COLL'in Communauté : 2 520 €
- **Action 2 : Maintenir et développer l'emploi et l'apprentissage, accompagner les entreprises sur le volet RH et le recrutement**
 - o Coût pour COLL'in Communauté : 5 670 €
- **Action 3 : Avis consultatif des dossiers « aides directes aux entreprises »**
 - o Coût estimé pour 7 dossiers : 1 400 €
- **Action 4 : Réalisation de diagnostics énergie pour les entreprises artisanales**
 - o Coût pour COLL'in Communauté : 2 240 €.

Le coût des 4 actions s'élève à 11 830 € pour l'année 2024.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la convention cadre de partenariat 2022-2024 avec la CMA Isère,
- CONSIDERANT la proposition de la Commission Economie réunie le 07 décembre 2023,
- D'APPROUVER le projet de convention d'objectifs et son plan d'actions 2024, ainsi que l'enveloppe financière correspondante plafonnée à 11 830 €, tels que présentés ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif 2024 ;
- D'AUTORISER le Président à signer ladite convention.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET 	René PORRETTA 	- PJD24-022